

## Définir le patrimoine culturel immatériel... une gageure ?

Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel. Un capital social et économique*, Québec, Gouvernement du Québec, Culture et Communications, 2004, 77 p. ISBN 2-550-42524-3

Françoise Lempereur

Volume 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201713ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201713ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Lempereur, F. (2005). Définir le patrimoine culturel immatériel... une gageure ? / Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel. Un capital social et économique*, Québec, Gouvernement du Québec, Culture et Communications, 2004, 77 p. ISBN 2-550-42524-3. *Rabaska*, 3, 103–109. <https://doi.org/10.7202/201713ar>

# Place publique

## *Points de vue*

### **Le Patrimoine culturel immatériel**

L'adoption par l'UNESCO de la déclaration d'Istanbul définissant le patrimoine culturel immatériel en septembre 2002 a marqué un temps fort pour le Québec qui avait entrepris une réflexion en vue de se doter d'une nouvelle politique culturelle ; le rapport Arpin s'en était fait l'écho en 2000 (Cf. *Rabaska* 1, pp. [113]-135). Par la suite, le Groupe de travail sur le patrimoine immatériel, réuni par le ministère de la Culture et des communications, a déposé son mémoire sur la question en octobre 2001. Le document officiel, que *RABASKA* a soumis à des experts spécialement investis dans ce champ d'activités, en est une «version revue et abrégée». Quatre d'entre eux livrent ici leur point de vue : M<sup>me</sup> Françoise Lempereur offre d'abord le regard d'un universitaire européen, tandis que M. Pierre Chartrand d'une part et M<sup>mes</sup> Lisan Hubert et Danielle Martineau d'autre part exposent la perception de centres d'animation québécois sur ce dossier.

Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel. Un capital social et économique*, Québec, Gouvernement du Québec, Culture et Communications, 2004, 77 p. ISBN 2-550-42524-3.

### **Définir le patrimoine culturel immatériel... une gageure ?**

FRANÇOISE LEMPEREUR

Unité de recherche en Médiation culturelle  
Département d'Information et Communication  
Université de Liège, Belgique

#### **Actualité et nécessité**

Lorsque, le 16 octobre 2003, la XXXII<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO adopte la *Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, le monde des traditions orales est déjà bien malade.

Comme le rappelle fort pertinemment le présent ouvrage, le souci réel de cette sauvegarde à l'échelle mondiale ne remonte en effet qu'à une trentaine d'années et la prise de conscience n'est – hélas ! – pas encore universelle. C'est dire si le chemin à parcourir reste long et si, au cours des prochaines années, des milliers de chants, de légendes, de savoir-faire, d'expressions, de rituels et de croyances disparaîtront à tout jamais, victimes de la mondialisation de la culture ou de l'indifférence des nantis.

Le Québec, fort heureusement, n'a pas attendu le cri d'alarme de l'UNESCO pour commencer à inventorier, à étudier et à publier son « héritage collectif » et l'État figure aujourd'hui parmi les pionniers de la recherche en ce domaine. Le travail de Bernard Genest et de Camille Lapointe, version revue et abrégée d'un mémoire déposé à la Direction des politiques culturelles et de la Propriété intellectuelle par le Groupe de travail sur le patrimoine immatériel en octobre 2001, paraît en 2004, l'année même où la Maison des Cultures du Monde publie son guide de poche « Le Patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques<sup>1</sup> » et où se tient à Séoul la conférence générale de l'International Council of Museums (ICOM) intitulée « Musées et patrimoine immatériel ».

C'est dire si le présent ouvrage répond à une préoccupation actuelle et... à une nécessité. Jusqu'ici en effet, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les universités de l'Amérique française et leurs consœurs européennes se préoccupaient de patrimoine immatériel à travers « le folklore », « les arts et traditions populaires », « l'ethnologie européenne », l'étude des langues endogènes ou autochtones, etc., mais sans inscrire ces matières dans une réflexion globale sur la préservation de la diversité culturelle et sans trop se soucier des enjeux de leur sauvegarde.

Aujourd'hui, le Québec s'est doté d'un instrument de communication, clair et précis, utile à la fois à l'étudiant en ethnologie, au décideur politique, au conservateur de musée ou au promoteur touristique.

\*\*\*

L'ouvrage présente le patrimoine immatériel sous forme de définitions théoriques et d'applications exemplatives et ce, sous divers éclairages : historique, juridique, économique, politique et scientifique.

Les auteurs distinguent, d'entrée de jeu, le patrimoine immatériel du patrimoine naturel, tout en reconnaissant l'importance des sites dans lesquels s'inscrivent les réalités culturelles, sites qui, au cours du temps, vont être définis comme « espaces culturels traditionnels ».

---

1. *Le Patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques*, Arles, coédition Actes Sud-Léméac, collection Babel, Internationale de l'imaginaire, nouvelle série n° 17, 2004.

Ils précisent la notion de « biens immatériels » en insistant sur leur transmission, directe ou indirecte, par l'intermédiaire de « porteurs de traditions », de documents ou d'objets matériels médiateurs.

Ils divisent les pratiques traditionnelles en trois champs : « champ coutumier », « champ pragmatique » et « champ symbolique et expressif », et représentent par deux sphères, partiellement imbriquées, les trois aspects du patrimoine : matériel dans l'une, immatériel et spatial (les « espaces culturels traditionnels ») dans l'autre.

Vient ensuite une série de sept monographies, sous forme de fiches, présentant, outre des mots-clés, le contexte historique, social et culturel, le contexte économique, une description sommaire et la problématique de chaque tradition étudiée.

La partie historique de l'ouvrage, intitulée « Une notion pas si nouvelle » expose, d'une part, l'évolution de l'intérêt mondial pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et, d'autre part, la situation particulière du Québec dans ce domaine. On y trouvera, pour l'aspect international, une présentation des dispositions prises par l'UNESCO pour la reconnaissance de « Trésors humains vivants » et de « Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », le texte de la Déclaration d'Istanbul du 17 septembre 2002 et un aperçu de la Convention d'octobre 2003 ; pour le Québec, un résumé des étapes franchies au cours du XX<sup>e</sup> siècle par l'étude du patrimoine « national », illustré notamment par un tableau de onze « Biens ethnologiques mobiliers classés et reconnus ».

Page 45, les auteurs proposent une grille de lecture des facteurs théoriques intervenant dans la sauvegarde du patrimoine immatériel, une grille en deux parties, elles-mêmes divisées en quatre colonnes chacune.

La première partie juxtapose : « agents de transmission », « inventaire », « hiérarchisation » et « étude ». Elle se veut donc un examen raisonné des critères et des méthodes auxquels le chercheur doit être attentif s'il veut broser un tableau de la situation du patrimoine immatériel dans un contexte déterminé, et s'il s'attache à en projeter l'avenir. La seconde définit : « conservation », « moyens de transmission », « agents de diffusion » et « moyens de diffusion ». Ici, la problématique est double : identifier les modes de protection, de revitalisation ou de sauvegarde de ce patrimoine et envisager des moyens pour y parvenir.

Continuons à feuilleter l'ouvrage... Le chapitre sur les relations entre patrimoine immatériel et propriété intellectuelle est, lui aussi, divisé entre « Monde » et « Québec », la première partie se fondant sur les travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'autre, sur les difficultés concrètes rencontrées par les autorités canadiennes et québécoises dans cette épineuse problématique.

Avant de conclure, par l'examen des « Enjeux de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », Bernard Genest passe en revue les acquis québécois, tant politiques que scientifiques, au niveau des publications, du soutien aux arts traditionnels d'interprétation, des politiques muséales et des divers partenariats.

\*\*\*

### Qu'en penser ?

L'étude du patrimoine immatériel est une science jeune, à la frontière de l'ethnologie, de l'anthropologie, de l'histoire et de la sociologie, une science qui se construit empiriquement et dont la méthodologie n'est pas encore au point. On sent néanmoins ici que les auteurs connaissent bien leur sujet, qu'ils l'aiment, veulent le défendre et le propager.

De manière générale, j'éprouve une évidente satisfaction quant au travail fourni par l'équipe de Bernard Genest. Que cette équipe ait réussi, en peu de temps, à produire un tel document tient presque de l'exploit. Il ne s'agissait pas, bien sûr, de rédiger une thèse de doctorat sur la question mais de vulgariser, en une septantaine de pages, un sujet dont l'immense majorité du grand public ne soupçonne pas l'étendue et la pertinence. Mission accomplie, me semble-t-il : le ton est juste, l'analyse, rigoureuse, l'écriture, claire et soutenue par une mise en page aussi heureuse qu'efficace. De nombreuses photographies, anciennes ou actuelles, en noir et blanc et en couleur, apportent un complément d'information utile, tout en agrémentant la consultation du volume.

Quant au contenu, j'imagine que le mémoire dont est issu le présent texte le développe davantage, car ici le traitement des thèmes abordés ne satisfait pas toujours mon attente. C'est surtout vrai pour les exemples destinés à « démontrer les multiples aspects du patrimoine immatériel et son importance en tant que ressource ».

Ainsi, la notion d'« espace culturel traditionnel » ne reçoit pas, je pense, d'illustration adéquate, ni dans sa dimension spatiale, ni dans sa dimension temporelle. Défini comme « lieu concentrant des activités culturelles traditionnelles ou temps caractérisé généralement par une certaine périodicité ou par un événement », l'espace culturel traditionnel est en fait traité ici comme un simple support géographique et calendaire pour les activités qui s'y déroulent : « Place-Royale de Québec », « Îles de la Madeleine », « Verchères », « Montmagny »..., « à la fête du Travail et à l'occasion des Fêtes de la Nouvelle-France ». L'interpénétration du site et de la pratique n'est pas identifiée, les occurrences citées ne sont pas significatives.

Si les marchés publics recréés Place-royale à Québec renouent assurément avec une implantation traditionnelle et qu'il est dit, concernant la problématique en jeu, que « l'aspect urbanistique de ce patrimoine retient l'attention,

puisque la fonction a permis de conserver de vastes espaces au cœur même des centres-villes », l'importance de la place elle-même n'est pas développée. On précise même que « la ville de Montréal organise aussi des marchés historiques » et que « le regain d'intérêt pour les marchés publics peut être à l'origine de la conservation de certaines halles ». Culturellement, rien ne semble donc justifier le choix de la place québécoise, ni d'ailleurs celui des dates retenues.

D'autres exemples, plus explicites, auraient notamment permis de montrer qu'un site peut être l'élément fondateur de pratiques ludiques, économiques ou régulatrices ou, à tout le moins, en être le réceptacle utile et nécessaire. Il arrive en effet couramment qu'une modification du site entraîne la disparition ou la dégradation des pratiques qu'il accueille. Je ne peux évidemment pas illustrer mon propos par un exemple québécois, mais je constate qu'en Wallonie, nombreux sont les rituels ancestraux (et les croyances qui les sous-tendent) qui n'ont pas survécu aux aménagements récents de l'espace public, rural ou urbain : sources ou fontaines guérisseuses rendues inaccessibles, chapelles déplacées, arbres sacrés abattus, etc. Je constate aussi, avec bonheur cette fois, que la préservation de l'espace de vie d'une manifestation traditionnelle est souvent conditionnée par une volonté, informelle certes, d'un groupe social – parfois la population entière – qui s'est approprié cet espace et qui ne supporterait pas de le voir dénaturer ; ainsi, à Binche, le poids de la tradition est tel qu'aucune administration de travaux publics n'oserait aujourd'hui modifier l'aspect de la Grand-place, lieu du célèbre rondeau des Gilles lors du carnaval.

La mémoire collective a même parfois force de loi : supprimer ou modifier un toponyme ou l'appellation d'un élément du bâti local évoquant une activité disparue, la nature ancienne du sol ou une légende oubliée, est une opération difficile lorsque la collectivité s'en est traditionnellement emparée. J'en veux pour preuve un exemple récent : alors que le Concile Vatican II, considérant sainte Gudule comme une sainte née de l'imagination populaire, avait « débaptisé » la cathédrale SS. Michel et Gudule de Bruxelles en « cathédrale Saint-Michel », l'attachement des Bruxellois à sainte Gudule fut tel que les autorités religieuses ont dû reprendre l'ancienne appellation.

Dans un autre ordre d'idées, la répartition des pratiques traditionnelles en champ coutumier (pratiques relatives au temps et aux groupes, pratiques régulatrices, pratiques économiques), champ pragmatique (pratiques du corps, alimentaires, vestimentaires, techniques) et champ symbolique et expressif (pratiques ludiques et esthétiques, linguistiques, scientifiques, éthiques), répartition empruntée aux travaux de Jean Du Berger et de Simone Dubois-

Ouellet<sup>2</sup>, est un choix qu'il ne m'appartient pas de mettre en cause. Si ces trois champs « constituent la base même de l'identité culturelle », ils ne sont toutefois pas suffisants, à mes yeux, pour couvrir l'ensemble du patrimoine immatériel, défini par ailleurs comme une conjonction de « valeurs, coutumes, savoirs et savoir-faire artistiques, techniques et scientifiques, langues, littérature orale, récits et témoignages, musique, danse, jeux, mythes, rites, formes traditionnelles de communication et d'information ».

La difficulté vient, me semble-t-il, de la réduction du patrimoine culturel immatériel à des « pratiques » (en ce compris les savoir-faire), alors que j'aurais tendance à considérer qu'à côté des pratiques, il existe des « expressions » et des « connaissances » relevant davantage de la croyance ou de l'imaginaire. Ainsi, la médecine populaire traditionnelle se nourrit essentiellement d'éléments matériels – végétaux, animaux ou minéraux –, de gestes (aspersions, ingestions, manipulations), de paroles (prières, formules de guérison) que l'on peut qualifier de « pratiques ». Mais la guérison ou non de telle affection particulière, dans tel village, à telle époque et dans telle circonstance, dépend aussi du non-dit, non-fait, non-touché, à savoir la confiance placée dans la rencontre avec un guérisseur, une confiance qui se transmet souvent de génération en génération, comme se transmet d'ailleurs le « don » de guérir.

Il est frappant de constater que parmi les exemples que Bernard Genest et son équipe ont choisis pour « démontrer les multiples aspects du patrimoine immatériel et son importance en tant que ressource », aucun ne se réfère aux croyances religieuses, à la magie, à la sorcellerie, à l'art de guérir, à la superstition ou à des comportements individuels ou collectifs transmis par la tradition. Or, de mon côté, l'essentiel de mes études de terrain portent sur des rituels sous-tendus, consciemment ou inconsciemment, par des croyances, souvent religieuses. Faut-il voir dans cette divergence une conception différente du patrimoine immatériel, davantage fondée sur l'ethnologie au Québec et sur l'anthropologie en Wallonie? Seule une confrontation méthodologique directe nous permettra ultérieurement de répondre à cette question.

Quant à la grille publiée page 45, je regrette quelque peu son aspect normatif et généraliste. J'aurais aimé qu'elle soit plus pragmatiquement liée à la collecte des informations et à la mise en œuvre des résultats.

Il eut été utile, par exemple, de préciser la nature des « porteurs de traditions » (individus, groupements particuliers ou collectivité entière) et de différencier les « médiateurs culturels » des « médiateurs économiques » (mécénat, financement institutionnel ou moyens financiers privés de type commercial).

2. Jean Du Berger, avec la collaboration de Simone Dubois-Ouellet, *Pratiques culturelles traditionnelles*, Québec, Université Laval, Rapports et mémoires du CÉLAT n° 13, janvier 1989.

La colonne « inventaire » aurait gagné en clarté en parlant d'*état de la transmission* (maintien / érosion / dégradation / disparition / renaissance / création artificielle) plutôt que de « mise à jour » et de « veille ». Celle d'« hiérarchisation », s'efforçant d'identifier les « aspects de la vie nationale à sauvegarder » et les « dangers et menaces », aurait pu être objectivée en termes de *motivations* (attachement ancestral / valeurs sentimentales / valeurs esthétiques / valeurs éthiques / valeurs symboliques / religion / économie / tourisme), dans le cas de transmission positive, et d'*éléments perturbateurs* (événements factuels extérieurs / problèmes économiques / défaillances sociales / défaillances culturelles), dans le cas d'une dégradation ou d'une disparition de la transmission.

Trouver des détails susceptibles de perfectionnement est toujours possible. Il reste que les quelques remarques formulées ci-dessus ne sont pas fondamentales. Mon impression globale par rapport à l'ouvrage est réellement favorable et je désire en recommander la lecture à tous ceux qui, aujourd'hui ou demain, seront amenés à se pencher sur le patrimoine immatériel, québécois ou autre, en souhaitant qu'ils soient de plus en plus nombreux et... avertis car, comme le rappellent Bernard Genest et Camille Lapointe en conclusion de leur ouvrage : « Facteur vital de l'identité et de la diversité des peuples, le patrimoine immatériel représente, dans le contexte de la mondialisation, un atout de taille pour lutter contre la tendance à l'uniformisation et à la banalisation des cultures ».